

Agglomération et RER neuchâtelois

Le Conseil d'Etat franchit une étape importante

Mercredi 18 janvier 2012 à la Haute Ecole Arc de Neuchâtel, le Conseil d'Etat in corpore a présenté son rapport "Agglomération et RER neuchâtelois", qu'il met en consultation jusqu'au 9 mars. Déterminé, il lance ainsi un grand débat qui devrait se conclure par une votation le 23 septembre 2012. Inscrire les trois villes de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds dans une seule agglomération, desservie par un RER rapide et performant, constitue un défi complexe mais riche en opportunités. Pour le Conseil d'Etat, le coût est soutenable, pour autant que le canton se lance cette année encore et puisse ainsi bénéficier du soutien financier des CFF et de la Confédération. Le Conseil d'Etat a présenté ce rapport aux communes mardi soir 17 février, une séance qui constituait la première étape d'échanges et de discussions que le gouvernement a la volonté de mener avec elles. Car c'est bien en unissant les efforts du canton et des communes que ce projet pourra être mené à bien.

Le RER et son maillon fort, le TransRUN

Se fondant sur son rapport "Un canton, une vision" adopté en 2007, le Conseil d'Etat entend franchir une étape importante dans la constitution d'une agglomération polycentrique de plus de 120.000 habitants, structurée par les trois villes de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, intégrant les communes et les régions voisines. Cette agglomération aura le poids nécessaire pour jouer un rôle sur les scènes nationales et internationales. Elle facilitera le traitement de problèmes spécifiques aux zones urbaines. Elle rassemblera les énergies et les habitants, en transcendant les clivages entre le haut et le bas du canton. Elle contribuera à limiter les gaspillages et facilitera les réorganisations en cours ou à venir. Elle favorisera un nouvel essor socio-économique. Cette vision a déjà acquis sa légitimité au niveau fédéral à travers le "Projet de Territoire Suisse". Afin de lui donner un ancrage fort à l'échelon cantonal, le Conseil d'Etat propose au peuple d'inscrire le principe d'agglomération dans la Constitution neuchâteloise.

Le RER est une des composantes dynamiques de l'agglomération polycentrique neuchâteloise. Et ce nouveau RER ne peut être réalisé sans le TransRUN, sa pièce maîtresse, qui créera une liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, supprimant le rebroussement de Chambrelieu, ainsi que le goulet de Neuchâtel-Vauseyon sur la ligne du pied du Jura. Ce concept s'appuie sur des études fouillées. Au vu des études, la solution retenue pour le tracé du TransRUN est la meilleure. Aucune autre variante ne parvient à offrir les mêmes performances, si on les évalue au plan du coût, des gains de temps, des bénéfices socio-économiques et des conséquences environnementales.

Un million d'heures en transports économisées par année!

Grâce au TransRUN, passer de Neuchâtel à La-Chaux-de-Fonds en 14 minutes dans des rames confortables circulant à la fréquence du quart d'heure, voilà qui changera la vie des Neuchâtelois. Et c'est dans tout le canton que le RER permettra de favoriser la cohésion sociale par une diminution impressionnante des temps de parcours. Simultanément, les territoires neuchâtelois deviendront plus accessibles. Soudain, de Lausanne, de Berne ou de Zurich, il deviendra intéressant se déplacer vers l'Arc jurassien, qui ne sera plus perçu comme un flanc éloigné du plateau suisse. De même, les Neuchâteloises et Neuchâtelois se connecteront plus aisément aux grands centres voisins. Au total, les experts estiment que les Neuchâtelois économiseront un million d'heures par année en transports, grâce à leurs nouvelles infrastructures ferroviaires et aux fréquences élevées qu'elles autoriseront.

A ce changement d'échelle temporelle s'ajoutent des bénéfices de même grandeur au plan de l'environnement et de la qualité de la vie. Selon les experts, le RER permettra de faire passer la part modale du rail entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds de 11% en 2009 à 25 % en 2020. En clair, il est question de 11.000 à 13.000 voyageurs par jour ouvrable entre ces deux pôles contre 4.100 actuellement. Enfin, développer les transports publics, c'est favoriser la jeunesse et la formation, soutenir les écoles et les centres de recherche tels que le pôle de la microtechnique Microcity. Neuchâtel est une société du savoir et du savoir-faire. Dans ce sens, l'isolement et la marginalisation lui sont encore plus qu'à d'autres interdits.

Le projet d'Agglomération et de RER neuchâtelois constitue aussi un investissement remarquable pour le dynamisme de l'économie. Une étude portant sur l'ensemble du RER a effectué une analyse coûts/bénéfices. Celle-ci a confirmé la qualité du projet, puisqu'il procure un retour sur investissement de 20 centimes par franc investi.

Financement: canton et communes doivent unir leurs efforts

S'agissant du financement du projet, le Conseil d'Etat estime que c'est jouable pourvu que canton et communes unissent leurs efforts. Au total, le RER neuchâtelois, TransRUN compris, coûte 919 millions de francs. Par chance, deux opportunités se présentent. Premièrement, les CFF verseront au moins 240 millions, s'ils ne doivent pas rénover la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Par contre, cette participation exige une décision positive en 2012, faute de quoi la ligne existante sera assainie sans plus tarder. Deuxièmement, le concept d'agglomération polycentrique neuchâteloise entre dans les projets qui seront soutenus à l'échelon fédéral et il devrait recevoir à ce titre 111 millions. Au final, il reste 560 millions à la charge du canton et des communes. Un fonds "RER neuchâtelois" sera créé, dont l'alimentation sera effectuée par des contributions annuelles réparties pour moitié entre l'Etat et les communes.

Dans un monde où la concurrence est toujours plus vive, il existe une place pour Neuchâtel. Le canton peut se positionner au sein du réseau métropolitain Rhin - Rhône, comme un pôle économique de l'Arc jurassien, trait d'union entre le plateau suisse et la France, relai entre l'Arc lémanique et la région bâloise. En améliorant ses transports publics, son accessibilité, son tissu urbain, son organisation, il renforcera sa position en Suisse et en Europe. Le canton se donnera ainsi de nouvelles chances, mais il offrira aussi ses compétences et sa vitalité à l'ensemble du pays.

Démarche commune de toutes les forces du canton

Aujourd'hui, par son rapport, le Conseil d'Etat présente une vision. L'objectif est donné, le cadre est posé, les principes sont formulés, les mécanismes décrits. Mais la réalisation

relève aussi d'une démarche commune de toutes les forces du canton, où se succéderont aux moments adéquats les réglages fins et les arbitrages définitifs.

Le Conseil d'Etat a ainsi la volonté de travailler main dans la main avec les communes, auxquelles il a choisi de présenter en primeur son rapport mardi soir 17 janvier 2012 au Château de Neuchâtel lors d'une séance à laquelle ont été conviées également la commission législative et la commission TransRUN. La participation des communes à cette séance de présentation n'est en effet que la première étape d'échanges et de discussions que le Conseil d'Etat souhaite mener avec elles. Car le rapport soumis à consultation n'est pas complètement achevé, en particulier les participations financières de chacun qui devront faire l'objet de discussion et de négociation.

Dans cet esprit, le Conseil d'Etat se réjouit de débattre. Il fait confiance à l'esprit de pionniers dont ont toujours su faire preuve les Neuchâteloises et les Neuchâtelois. Ce grand débat lancé aujourd'hui devrait ainsi se conclure par une votation populaire le 23 septembre 2012.

- **Retrouvez le projet de rapport du Conseil d'Etat mis en consultation et d'autres documents en lien avec cette conférence de presse sur www.ne.ch/presse**

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 18 janvier 2012